



# Sportup Summit

## Règlement des conditions de participation au concours



## PRÉAMBULE

Le concours du « Sportup Summit » est le premier concours national d'entrepreneuriat de la Filière Sport dédié à l'innovation. Chaque participant est en immersion totale dans l'univers du sport et de l'entreprise : 48h où s'enchaînent temps de travail, moments d'échanges et ateliers sportifs les 7, 8 et 9 octobre 2021.

Ce concours est initié et organisé par Ad'OCC avec le soutien financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

### LE PROGRAMME DU CONCOURS EST DÉCOMPOSÉ EN 3 PHASES :

- > **PHASE 1** : une phase d'appel à candidatures consistant à identifier des porteurs de projets ou des entreprises développant un produit et/ou un service innovant.
- > **PHASE 2** : une phase de pré-sélection des 30 candidatures répondant à une grille d'évaluation définie par un comité technique, expert des problématiques sport & innovation.
- > **PHASE 3** : une phase finale en présentiel, expérience unique dans le Centre National d'Entraînement en Altitude de Font-Romeu, où les 30 candidats sélectionnés seront accompagnés par 90 coaches.

### ARTICLE 1 : OBJET

L'appel à candidatures du « Sportup Summit » vise à impliquer et réunir les acteurs la filière afin de :

- > **Valoriser la filière du sport** en participant à la détection des talents et des compétences dans l'entrepreneuriat,
- > **Développer** les projets et attirer les pépites innovantes sur le territoire de la région Occitanie
- > **Soutenir et accélérer** les jeunes entreprises existantes,
- > **Valoriser la qualité** de l'accompagnement à l'innovation en Région,
- > **Promouvoir l'excellence et la solidarité** des membres des réseaux de l'accompagnement à la création et à l'innovation,
- > **Développer un système d'accompagnement** et d'accélération court en intégrant l'écosystème sport et innovation de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
- > **Apporter un coup de projecteur national** pour les projets lauréats grâce à l'écosystème de la Filière de l'Économie du Sport.

### ARTICLE 2 : ELIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Le concours est ouvert aux porteurs de projets, jeunes entreprises ou entreprises en croissance portant un projet d'innovation sur la verticale sport.

Les porteurs de projets et/ou entreprises peuvent candidater dans une des deux catégories ci-dessous :

- > **CATÉGORIE REVELATION** : Toute personne physique présentant un projet de création d'entreprise innovante dans la filière sportive (*entreprise non créée au 1er juin 2021*).
- > **CATÉGORIE IMPULSION** : Startups et Entreprises de la filière sportive ou ayant développé un projet d'innovation sur la verticale sport, créées depuis au moins le 1er juin 2021.



#### CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES :

**31 MAI 2021** : Lancement de l'appel à candidatures

**31 MAI AU 30 JUILLET 2021 À 12H** : Dépôt des candidatures sur le site [www.sportupsummit.com](http://www.sportupsummit.com)

**1<sup>ER</sup> AU 04 SEPTEMBRE 2021** : Jury technique de sélection

**6 SEPTEMBRE 2021 À 11H** : Annonce des 30 candidats sélectionnés

Les candidats sélectionnés devront confirmer leur présence par retour de mail et l'envoi d'un chèque d'un montant de 50 € à l'ordre de l'agence AD'OCC avant le 15 septembre 2021.

Le calendrier précis de l'appel à candidatures sera actualisé sur le site internet dédié, [www.sportupsummit.com](http://www.sportupsummit.com), qui indiquera également les coordonnées des personnes en charge de l'information des candidats.

## ARTICLE 3 : CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Pour participer au concours, les candidats doivent déposer les éléments du dossier de candidature en ligne sur le site dédié : [www.sportupsummit.com](http://www.sportupsummit.com).

Ils devront transmettre leur dossier de candidature complété avec les 4 pièces suivantes :

- > **LA FICHE DE CANDIDATURE COMPLÉTÉE ET SIGNÉE**
- > **UN ONE PAGER POUR LA CATÉGORIE REVELATION / UN EXÉCUTIVE SUMMARY POUR LA CATÉGORIE IMPULSION** (format pdf)
- > **PHOTO DE BONNE RÉOLUTION EN FORMAT IDENTITÉ** (pour réaliser l'annuaire des participants)
- > **LE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR LU ET SIGNÉ**

Dans le cadre de cette phase de candidature, les dossiers devront être complétés en français, la présentation finale se fera également en français.

## ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Le champ des solutions (produits et services qui pourront être proposés dans le cadre de cet appel à candidatures) n'est pas restrictif. Les candidats pourront aussi bien proposer des produits et services développant une avancée technique, un service innovant, des actions comportementales ou citoyennes

Une grille d'évaluation servira au jury de pré-sélection en septembre et au jury final sur la base des critères suivants :

1. **PERTINENCE DU PROJET D'ENTREPRISE** (équipe, compétences, démarche RSE...),
2. **CARACTÉRISATION DE L'INNOVATION** (au sens élargi),
3. **MARCHÉ ET CIBLES CLIENTS** (potentiel du marché, concurrents directs/indirects...),
4. **STRATÉGIE ENVISAGÉE** (business model, approche commerciale...),
5. **QUALITÉ DU DOSSIER** (clarté, esprit de synthèse...).

Ces critères constituent des éléments essentiels qui vont permettre au jury de sélectionner les candidatures.

## ARTICLE 5 : COMITÉ TECHNIQUE ET JURY

Deux jurys seront composés dans le cadre de l'appel à candidatures « Sportup Summit » :

> **UN COMITÉ TECHNIQUE D'EXPERTS**, visant à présélectionner les 30 projets et entreprises qui participeront au concours sur la base des éléments du dossier présentés par les candidats. Le jury sera composé de professionnels de l'innovation et de la filière sportive. A l'issue de ce comité technique, 30 candidats seront sélectionnés (10 dans la catégorie REVELATION et 20 dans la catégorie IMPUSION). La liste de ce jury de sélection sera rendue publique à partir du 6 septembre 2021.

> **UN JURY POUR ÉVALUER LE PITCH DE MI-PARCOURS AINSI QUE LE PITCH FINAL À FONT-ROMEU.**

Les jurys seront composés de personnalités qualifiées et de représentants des partenaires financiers, institutionnels du territoire ainsi que des médias dont la liste sera rendue publique. Il jugera de la pertinence des projets sur la base des dossiers de synthèse remis par le comité technique et des présentations orales suivie d'échanges et de questions lors de cette phase finale. Un président du jury assurera la communication entre les membres et s'assurera du bon déroulement de cette phase. Son nom sera rendu public.

Les décisions des jurys sont irrévocables et souveraines. Il se réserve le droit :

- > **DE NE PAS ATTRIBUER TOUS LES PRIX,**
- > **DE REFUSER DES DOSSIERS INCOMPLETS,**
- OU NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES DU CONCOURS.**

*Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.*

## ARTICLE 6 : MODALITÉS

Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques et/ou morales. Cependant, compte tenu du nombre de places d'hébergement à la Cité d'Excellence Sportive de Font-Romeu, **une seule personne par projet ou entreprise pourra participer au concours les 7, 8 et 9 octobre.**

Aucun dossier ne sera restitué aux candidats.

## ARTICLE 7 : LES PRIX

### Deux prix seront décernés par les jurys :

*Un prix coup de cœur du jury, pourra être décerné dans l'une ou l'autre des catégories.*

Un prix pour la catégorie

### REVELATION

**Le lauréat du prix REVELATION bénéficiera :**

- > d'une dotation de 2000€ au moment de la création de l'entreprise,
- > d'un accompagnement personnalisé délivré par Ad'OCC Sport,
- > D'une visibilité sur les supports de l'agence Ad'OCC,
- > d'une adhésion annuelle au club d'entreprises IDE Sport.

Les lauréats de la catégorie REVELATION ne bénéficieront des prix que lors de la création de leur entreprise. Ces derniers bénéficieront d'un délai de 12 mois après la remise des prix pour créer et bénéficier de la dotation correspondante.

Un prix pour la catégorie

### IMPULSION

**Le lauréat du prix IMPULSION bénéficiera :**

- > d'une dotation de 4 000€,
- > d'un accompagnement personnalisé délivré par Ad'OCC Sport,
- > d'une visibilité sur les supports de l'agence Ad'OCC,
- > d'une adhésion annuelle au club d'entreprises IDE Sport,
- > Une place dans le programme PREMIUM.

Un prix pour la catégorie

### COUP DE COEUR

**Le lauréat du prix COUP DE CŒUR DU JURY bénéficiera :**

- > d'une dotation de 1500€  
(\* si l'entreprise est créée dans les 12 mois dans le cas où le lauréat appartiendrait à la catégorie REVELATION)
- > d'une adhésion annuelle au club d'entreprises IDE Sport

## ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature. Tout dossier incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Les candidats s'engagent à venir présenter leur projet oralement **les 7, 8 et 9 octobre 2021 à Font-Romeu.** Si la situation sanitaire l'impose, l'organisation se réserve la possibilité de basculer l'édition en version dématérialisée aux mêmes dates.

Les lauréats et les nominés s'engagent à participer à la remise des prix. L'absence du ou des responsables des projets retenus et des projets primés, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité avérée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image, ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, dans le cadre de tout message/communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le site internet des organisateurs, pendant une durée d'un an suivant le jour de la remise des prix, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

Les participants s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part des organisateurs et du jury. Ils autorisent les organisateurs à publier les documents fournis avec le dossier de candidature, sur leurs supports de communication, par voie de mail à leurs contacts ou par voie de presse, sans que ces publications puissent ouvrir de droits.

## ARTICLE 9 : ÉCOSYSTÈME ET PARTENAIRES

L'appel à candidatures « **Sportup Summit** » s'inscrit dans une dynamique d'innovation et s'attache à réunir autour de lui l'écosystème le plus large :

- > Les clubs, athlètes de haut niveau et fédérations sportives
- > Les clusters et pôles de compétitivité
- > Les universités, les laboratoires de recherche et les grandes écoles
- > Les incubateurs, pépinières et accompagnateurs de l'innovation
- > Les chambres consulaires et organismes accompagnant les entreprises et leur développement
- > Les acteurs du financement de l'innovation
- > Les startups et les réseaux qui leur sont propres
- > Les médias...

Ce concours a une vocation nationale et internationale. Sa communication sera portée par des actions auprès des partenaires institutionnels, financiers, structures d'accompagnement aux entreprises et à l'innovation. Les outils de communication du projet seront essentiellement digitaux, l'appel à candidatures étant porté notamment par un site internet d'information et une communication digitale.

## ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS & CONFIDENTIALITÉ

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels. Les membres du jury sont tenus au secret professionnel le plus strict.

Aucune information reçue ne sera utilisée par l'organisateur dans un autre but que d'évaluer, en toute confidentialité, la validité du projet dans le seul cadre de cet appel à candidatures. Il n'en sera fait aucun autre usage pendant la période d'appel à candidatures.

Chacun des participants, candidats, coaches, partenaires, membres du jury de cet événement pourra être amené à être filmé ou voir son nom cité car le concours fera l'objet d'une couverture médiatique sur tout type de média (écrit, audiovisuel, social et digital, français et étrangers).

Participer à l'appel à candidatures demande donc l'acceptation du règlement dans son ensemble, notamment l'utilisation des noms et images du candidat, nécessaires à la communication.

## ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ & RGPD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant.

Toutes les informations recueillies via ce concours sont destinées à la gestion de celui-ci, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser des informations sur nos événements par messagerie électronique ou courrier postal. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé.

Dans le cadre de sa démarche de mise en conformité au droit de la protection des données personnelles et conformément à son obligation de transparence, AD'OCC vous fait part des mentions d'informations relatives à la RGPD concernant l'appel à candidatures du Sportup Summit 2021.

Ce document est consultable sur le site [www.sportupsummit.com](http://www.sportupsummit.com)

### **ARTICLE 12 : COVID19**

Un protocole sanitaire sera fourni à tous les participants en amont de la manifestation en accord avec la réglementation en vigueur en octobre 2021. La signature du présent règlement intérieur engage les candidats à respecter le protocole sanitaire.

### **ARTICLE 13 : MODIFICATIONS EVENTUELLES ET CONTACTS**

Le présent règlement est susceptible de changement sans préavis par l'organisateur. Toute modification sera immédiatement mise en ligne sur le site et clairement identifiée : [www.sportupsummit.com](http://www.sportupsummit.com)

**Contact : [concours.sportup@agence-adocc.com](mailto:concours.sportup@agence-adocc.com)**